



COMMISSION CONSULTATIVE DU SERVICE PUBLIC LOCAL

SEANCE DU MARDI 25 MAI 2021

AVIS SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



Les membres de la Commission consultative du service public local, convoqués par le Président, le 4 mai 2021, et ayant disposé du rapport de présentation sur le choix du mode de gestion du service public de l'eau potable, se sont réunis le mardi 25 mai 2021 par visioconférence, 5 membres ayant voix délibérative.

Conformément à l'article L. 1413-1 du CGCT aux termes duquel la commission consultative du service public local est consultée pour avis sur : *"tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales"*, le Président a saisi la Commission pour examen et avis sur le projet de délégation de service public pour le service public de l'eau potable.

CHOIX DU MODE DE GESTION AU 1^{ER} JANVIER 2024

Après avoir entendu la présentation du projet soumis à son examen, la CCSPL a émis un avis favorable au choix du mode de gestion en concession et se déclare favorable à un mode d'organisation en allotissement fonctionnel.

VOTE SUR LA PROPOSITION DE L'EXECUTIF DU SEDIF

La CCSPL a émis un avis par 4 voix favorables et 1 abstention

Le secrétaire de séance,

Jean-Luc TOULY
Délégué titulaire
CA Paris Saclay

Pour le Président de la Commission, empêché,

Luc CARVOUNAS
Maire d'Alfortville
Vice-président du SEDIF
Vice-président de la Métropole du Grand Paris